



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 65

Votants : 71 (dont 6 procurations)

N°25

OBJET :

PLU
DE CHARMEIL

ARRÊT DU PROJET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

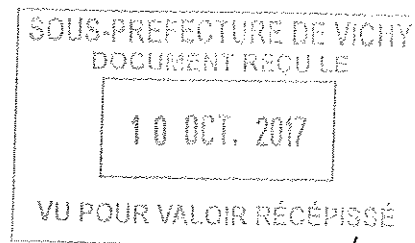
Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le Code de l'Urbanisme et notamment la sous-section 3 relative à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme encadré par les articles L153-14 à L153-18,

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (ALUR),

Vu la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Charmeil approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2006,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Charmeil en date du 20 juin 2012 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis par la commune,

Vu le porter à connaissance de M. le Préfet de l'Allier reçu le 24 janvier 2013,

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) organisé en conseil municipal de Charmeil le 25 mai 2016,

Vu la délibération du conseil municipal de Charmeil en date du 12 avril 2017 autorisant la communauté d'agglomération Vichy Communauté à achever la procédure de révision du Plan local d'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale,

Vu le bilan de la concertation publique joint en annexe de la présente délibération montrant que la concertation publique s'est bien déroulée selon les conditions déterminées par la commune,

Vu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et ses annexes,

Considérant que la révision générale du PLU de Charmeil a été conduite en lien avec les personnes publiques associées et selon les modalités de concertation publique définies lors de la prescription de la révision,

Considérant que la délibération qui arrête le Plan Local d'Urbanisme peut simultanément tirer le bilan de la concertation en application de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,

Considérant le résumé non technique du projet de PLU joint en annexe,

Il est proposé au conseil communautaire :

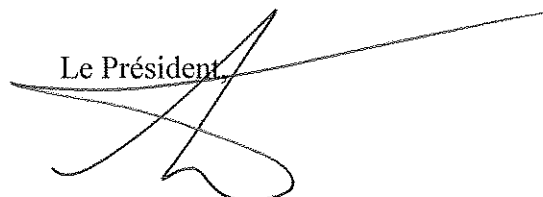
- D'arrêter le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de PLU de la commune de Charmeil, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- De soumettre pour avis le projet de PLU ainsi arrêté aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes, conformément aux dispositions des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Charmeil,

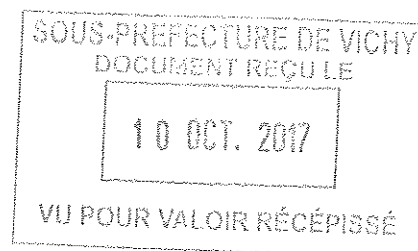
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Claude MALHURET



ANNEXE A LA DELIBERATION ARRETANT LE PLU
Bilan de la concertation préalable

Par délibération en date du 20 juin 2012, le Conseil Municipal de Charmeil a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation, dont les modalités ont été définies par délibération du 20 juin 2012, à savoir :

- Mise à disposition du public d'un registre,
- Affichage en mairie,
- Insertions dans la presse régionale,
- Organisation d'une réunion publique avec la population afin de présenter les grandes orientations du projet.

MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE AU PUBLIC :

Un registre a été ouvert le 20 juin 2012 et mis à la disposition du public. Aucun administré n'est venu inscrire de commentaires sur ledit registre ; des informations ont toutefois été transmises, à la demande des intéressé(e)s, par Madame Pétilat, Maire, qui les a reçu(e)s à chaque fois que nécessaire et répondu à toutes les questions posées.

AFFICHAGE EN MAIRIE :

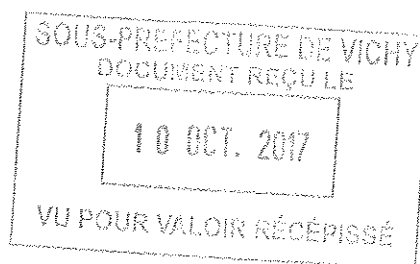
Un affichage indiquant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été réalisé le 28 juin 2012, sur le tableau d'affichage habituel de la mairie.

INSERTION DANS LA PRESSE REGIONALE :

Journal La Montagne du 3 juillet 2012, annonçant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme

ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE :

- Une première réunion publique (compte-rendu joint), regroupant 120 personnes environ, a été effectuée le 27 mars 2013 ;
La population a été prévenue de cette réunion, par affiches apposées à plusieurs endroits de la Commune ;
- Une seconde réunion (compte-rendu joint) a été organisée, le 26 juin 2013, dans l'objectif de réaliser un compte-rendu de la première réunion à la population et de débattre sur les axes de développement communal.
A l'instar du processus utilisé pour prévenir la population lors de la première réunion, des affiches ont été apposées dans la Commune, pour la seconde réunion.



Plan Local d'Urbanisme CHARMEIL

Compte-rendu de la deuxième réunion publique 26 juin 2013

Objet de la réunion

L'enjeu de la réunion consistait dans un premier temps à effectuer un **rappel sur la démarche** d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** aux habitants de Charmeil, son rôle et ses finalités pour le développement territorial et durable, son contenu, et sa dimension réglementaire, à travers la gestion de l'occupation des sols, du zonage et des règles de constructibilité.

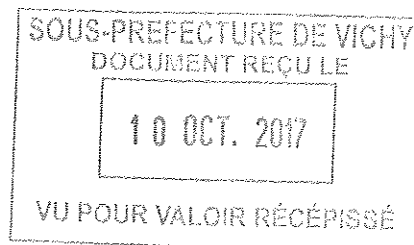
Un autre objectif de cette réunion était de faire participer les habitants sur la **définition d'un programme d'orientations et d'actions** ainsi que l'**élaboration du projet d'aménagement et de développement durable**, en leur demandant d'identifier des objectifs qualitatifs ou quantitatifs et/ou des actions précises à mettre en œuvre pour répondre aux faiblesses du territoire identifiées lors du cycle 1 (mobiliser la connaissance collective du territoire), ou pour en conforter les atouts.

Ce travail se fondait notamment sur les résultats obtenus lors de la première réunion publique, avec l'identification par les personnes présentes des points forts/points faibles propres à la commune et des opportunités ou menaces à une échelle plus large, dont celle de l'agglomération Vichy Val d'Allier.

Déroulement de la réunion

○ **Introduction**

Dans un premier temps, Madame le Maire a remercié l'ensemble des habitants, qui s'étaient déplacés en nombre relativement conséquent, une cinquantaine de personnes étant présentes. Elle a ensuite rappelé la **démarche participative** dans laquelle la commune s'est engagée pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la réunion de ce soir constituant la deuxième étape de la démarche.



Le PLU est un document majeur pour le développement territorial local, puisqu'il prévoit un dessein nouveau de la commune par rapport au PLU actuel. En cela, il est essentiel de mener un **travail de concertation avec les habitants** et l'ensemble des administrés, afin de construire avec l'ensemble des acteurs locaux un projet de territoire communal.

La Commune compte près de 770 habitants aujourd'hui. Son expansion importante depuis plusieurs décennies conduit à dessiner son avenir. La commune doit notamment poursuivre son rôle d'accueil de jeunes ménages avec enfants, afin de maintenir le niveau d'équipements dont elle s'est dotée, ainsi que les effectifs scolaires, tout en préservant un socle environnemental composé des bords d'Allier, d'un vaste domaine agricole et de riches espaces naturels.

Il s'agit de prendre en compte les **dynamiques propres au territoire**, ou celles induites par l'agglomération Vichyssoise, et de produire un projet de territoire qui soit cohérent sur le long terme.

La phase de concertation est actuellement au niveau de la **phase intermédiaire**, à savoir la définition d'objectifs et d'actions à conduire pour la mise en œuvre d'un projet global de territoire communal et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il s'agit de se doter d'une **ambition collective**, définir des objectifs, des actions concrètes, afin de répondre aux constats soulignés sous forme d'atouts/faiblesses, opportunités/menaces lors de la phase de diagnostic partagé dans une perspective de développement durable.

Le bureau d'études Aptitudes Aménagement, en charge de l'élaboration du PLU, a d'une part rappelé le contenu, le rôle et les objectifs d'un PLU, et d'autre part, l'intérêt d'associer les acteurs d'un territoire, élus, personnes publiques, personnes ressources, citoyens, à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Près de 120 personnes étaient présentes lors de la première réunion publique, ce qui démontre une **forte mobilisation des habitants** autour du projet. Lors de la première réunion publique, un travail d'identification des atouts/faiblesses du territoire a été établi et validé par les participants. Tous les éléments recueillis ont été analysés, synthétisés par l'équipe d'étude et ont permis d'identifier une multitude d'enjeux exprimant la pluralité des points de vue et des regards croisés de l'ensemble des participants, élus, personnes administrés, membres du bureau d'études... Ces enjeux ont ensuite été placés sur les quatre axes du développement durable. Ce travail a permis d'aboutir par regroupement et proximité à la **définition de 4 chantiers**, qui serviront de support de travail pour les différents groupes constitués ce soir.

Il s'agissait lors de cette présente réunion qui réunissait une cinquantaine de personnes d'établir, après une présentation de la démarche d'élaboration du projet de territoire, **une liste des actions à mener sur la commune**, afin de contrecarrer les points faibles identifiés précédemment, ou pour préserver et renforcer ses points forts.

L'enjeu est de réussir à construire un projet de développement du territoire qui soit durable et adapté au mieux aux usages de chacun.

Pour cela, il a été proposé que chacun des participants s'exprime dans un premier temps en petits groupes de 6 à 8 personnes pour faciliter les échanges sur un thème donné, afin de faire remonter un maximum d'informations, de préoccupations ou encore d'actions qu'il serait favorable de mener.

Puis dans un deuxième temps, la restitution collective sous forme de synthèse a permis une forte dynamisation des échanges et l'expression libre de l'assistance.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sera ainsi issu d'un diagnostic vraiment partagé, car issu d'un **travail de concertation active et dynamique** avec le plus grand nombre et une diversité des participants.

Lors de cette réunion publique, il est essentiel de prendre en compte l'avis et le regard que portent les Charmeillais sur leur commune, et les perspectives de développement qu'ils souhaiteraient lui donner. Ils sont en conséquence des acteurs incontournables pour la construction du projet d'aménagement et développement durables.

○ ***I. Présentation de la démarche***

La démarche participative d'élaboration du PLU s'échelonne en trois grandes étapes :

- **1ère étape : Mobiliser la connaissance préalable**
L'enjeu est de comprendre le territoire et d'en réaliser un état des lieux, notamment à partir de la démarche de diagnostic partagé. Il s'agit d'exprimer les points forts et les points faibles propres à Charneil.
- **2e étape : Définition d'une vision de territoire** pour les dix-quinze prochaines années, avec perspective sur le nombre d'habitants, nombre d'emplois, évolution des espaces urbanisés, agricoles, naturels... Il s'agit ici de se doter d'une ambition collective.
- **3e étape : Elaboration d'un projet stratégique**, avec la définition d'un programme d'actions et l'organisation de projets, conjuguer le stratégique et l'opérationnel.

La première étape de travail s'est appuyée tout d'abord sur la réalisation de l'état initial de l'environnement, complété par le **diagnostic territorial**.

Ces documents ont été établis par l'équipe d'étude. Ce travail a pu être complété par le travail de participation réalisé, qui a permis de faire émerger les principales préoccupations, enjeux remarquables et/ou spécifiques au territoire de Charmeil. A l'issue de la phase de mobilisation préalable de la connaissance du territoire et de ses acteurs, a été effectuée la **formulation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, de chantiers stratégiques. Il s'agit lors de cette réunion de formuler un plan d'actions concrètes à conduire.**

Deux temps d'échanges sont prévus au cours de cette réunion, un travail en groupes thématiques d'environ 1h, suivi d'une restitution collective et de débats.

o II. Travaux de groupe et restitution collective

Les participants se sont répartis en groupes de 6 à 8 personnes et par chantiers d'actions qui avaient été définis par l'équipe d'études :

Chantier 1. Accompagner le développement résidentiel de la commune

Chantier 2. Renforcer l'attractivité économique de la commune

Chantier 3. Préserver le patrimoine naturel et les paysages

Chantier 4. Améliorer les déplacements

Chaque groupe de travail disposait de grilles à remplir, comprenant tous les constats émis lors de la phase de diagnostic partagé ou du diagnostic expert établi par le bureau d'études, ainsi que les grands objectifs. L'enjeu était d'identifier et **formuler une liste d'objectifs et d'actions concrètes à mettre en œuvre.**

Un secrétaire/rapporteur a été choisi par les membres de chaque groupe.

Les fiches présentées en annexe sont les fiches remplies par chaque groupe lors de ce travail, dont la restitution collective a été faite synthétiquement. Lors de la restitution, le rapporteur du groupe a présenté une synthèse des éléments jugés importants et des réponses apportées. La restitution a été complétée par des interventions pour souligner ou clarifier des points plus spécifiques ou exprimer des points de vue.

En conclusion, Madame le Maire de Charmeil, a remercié les participants pour leur présence et leur collaboration active qui est primordiale pour l'élaboration d'un projet de territoire qui soit cohérent et durable pour la commune.

Les élus souhaiteraient qu'il y ait autant de personnes lors de la dernière réunion publique, qui aura lieu après l'été.

Cachet et signature de la mairie

Chantier 1 : Accompagner le développement résidentiel de la commune

Constats

- Une population en perpétuelle augmentation surtout dans la période récente : +114 habitants de 1999 à 2009. En 2009, la population de CHARMEIL était de 723 habitants soit une densité de 97,7 hab/km². Sur la période 1968-2009, c'est une des communes de l'agglomération vichysoise et même du département de l'Allier qui a enregistré la plus forte hausse de sa population (+ 151,3%). Son solde migratoire est largement positif (+ 1,7%) sur la période récente, en lien avec la hausse de la population.
- Une population jeune : presque 20% de la population est âgée de moins de 15 ans (19,8%) et ¼ de la population a en-dessous de 20 ans ce qui en fait l'une des populations les plus jeunes de l'agglomération vichysoise. Les 30-59 ans sont les plus nombreux sur la commune, et représentent pas moins de la moitié de la population (47,7%).
- Le logement est caractérisé par une prépondérance de la maison individuelle (96,5% du parc de logements) : cela engendre une consommation foncière importante. Les types d'habitat collectif sont quasiment inexistant. La part des propriétaires est dominante, ils représentent 78,9% des résidents de la commune alors que les locataires ne représentent que 21,1% dont 10,2% de logements sociaux.
- Une offre de services et d'équipements de proximité est constatable ainsi que l'immédiate proximité avec Vichy pour les services de santé, les établissements d'enseignement, de loisirs.... Les équipements sportifs sont peu nombreux et comprennent un court de tennis et 2 salles de sport.
- La commune souhaitant continuer à se développer de manière raisonnée et limitée en accord avec les principes édictés dans le PLH et le SCoT, le principe de favoriser la poursuite voire d'accentuer cet accroissement de population a été retenu, afin de renforcer la structure en équipements dont elle dispose. Le PLH ayant identifié la commune comme faisant partie de l'axe central Nord-Sud, il prévoit un potentiel de 47 logements sur la période 2010-2015 soit 40 logements en accession à la propriété, 5 logements sociaux ainsi que 2 logements locatifs à loyer libre.

Atouts	Faiblesses	Orientations/Actions
A1. Population en hausse A2. Population jeune A3. Nombreuses associations	F1. Absence de cœur de village, urbanisation au bout-à-bout, dispersion des zones urbanisées. F2. Manque de certains équipements : collège et lycée, crèches, maison de retraite, équipements sanitaires, équipements de loisirs... F3. Parcours résidentiel difficile avec l'omniprésence de la maison individuelle. Pas de mixité de l'habitat.	
Opportunités	Menaces	
O1. Proximité de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier	M1. Charmeil, ville dortoir ? M2. Urbanisation menaçant les terres agricoles et naturelles M3. Phénomène de vieillissement de la population sur le long terme	
Objectifs du projet communal :		
1.1 DEFINIR DES SEUILS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE A MOYEN ET LONG TERME, EN COMPATIBILITE AVEC LE PLH ET LE SCOT.		
1.2 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL SPATIALEMENT EQUILIBRE		
1.3 PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS NEUFS DIVERSIFIEE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET FLUIDIFIER LES PARCOURS RESIDENTIELS (LOCATIF, PRIMO-ACCEDANTS ET 3 ^{EME} AGE)		
1.4 PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN RESIDENCES SERVICES, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES AGEES.		
1.5 RENFORCER LE CŒUR DE BOURG EN SERVICES ET EQUIPEMENTS		
1.6 CONFORTEUR LE TISSU ASSOCIATIF GARANT D'UNE VIE LOCALE RICHE.		

Chantier 2 : Renforcer l'attractivité économique de la commune

Constats

- Une offre en commerces disproportionnée par rapport à la population de la commune. Zone commerciale de Charmeil alimentant toute l'agglomération vichyssoise en commerces spécialisés. Apparition d'une offre de commerces de proximité dans les 4-5 dernières années (boulangerie, boucherie, parapharmacie).
- Faiblesse du bourg qui ne regroupe que deux activités seulement (2 restaurants). La répartition des activités commerciales est concentrée sur le pôle commercial le long de la RD. Quelques commerces à l'écart du centre : petite structure commerciale récente Allée du Béron et une jardinerie à l'entrée de ville Nord au bord de la Route de Saint-Pourçain.
- La proximité de Vichy ainsi que de la zone commerciale de Bellerive-sur-Allier permettent de combler les besoins qui ne seraient pas satisfaits par l'offre commerciale charmeillaise.
- Un tissu industriel avec des entreprises de renommée nationale voire mondiale dans leur domaine respectif : CTL Packaging, Valmont-Sermeto, Labinal.
- Une offre touristique inexistante qui mériterait pourtant d'être développée : éco-tourisme avec les bords de l'Allier ou encore tourisme lié aux deux châteaux d'une qualité architecturale remarquable (Château de Charmeil et Château du Tourillon).

Atouts	Faiblesses	Orientations/Actions
A1. Zone commerciale générant une offre commerciale riche A2. Industries de pointe	F1. Cœur de bourg	
Opportunités	Menaces	
O1. Proximité de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier O2. Tourisme O3. Site de Montpertuis/Manurhin O4. Aérodrome de Vichy-Charmeil	M1. Délocalisation des activités	• Maintenir la norme SEVESO 2 sur le site Montpertuis afin de favoriser l'implantation d'entreprises ○ Garder le pouvoir décisionnaire sur le devenir du site (compétence de VVA) • Favoriser l'installation de commerces de proximité dans le bourg
Objectifs du projet communal :		
2.1 ASSURER DES COMPLEMENTARITES DANS L'OFFRE : COMMERCES/SERVICES/SANTE		
2.2 REDENSIFIER L'OFFRE COMMERCIALE DU BOURG, EN PARTICULIER L'OFFRE DE PROXIMITE		
2.3 REFLECHIR AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AERODROME DE VICHY-CHARMEIL		
2.4 MAINTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES		
2.5 METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL PAR LE TOURISME (VALLEE DE L'ALLIER ET CHATEAUX)		
2.6 ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU SITE DE MONTPERTUIS, FUTUR SITE ECONOMIQUE DE GRANDE IMPORTANCE POUR L'AGGLOMERATION DE VICHY-VAL-D'ALLIER		
2.7 AMELIORER LA PERCEPTION ET LE FONCTIONNEMENT DES POLES COMMERCIAUX DE CHARMIEL		

Chantier 3 : Préserver le patrimoine naturel et les paysages

Constats

- Le patrimoine naturel est relativement intéressant avec pas moins de 5 zones de protection naturelle : 1 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II, 1 ZICO, 2 zones Natura 2000 (1 ZPS et 1 ZSC). 2 arrêtés préfectoraux pour la protection du biotope concernent également la commune : le premier concerne la rivière Allier et le second concerne les oiseaux nichant au sol sur la rivière Allier et plus particulièrement sur les grèves (Sternes).
- Le réseau hydrologique repose donc sur l'Allier ainsi que deux ruisseaux connectant les espaces boisés à l'Ouest de la commune au couvert boisé de la rivière : le Béron et la Goutte Jeanton. Cela induit le risque d'inondation sur la commune.
- Des paysages variés façonné en grande partie par la rivière Allier
- Une baisse de la superficie des terres agricoles sur la période 2000-2010 causée essentiellement par le développement du pavillonnaire : la consommation de foncier agricole par l'urbanisation est donc conséquente, la SAU ayant diminué de 151 ha à 117 ha. La commune est caractérisée par une polyculture composée de culture céréalière, d'élevages ainsi que d'une pépinière.

Atouts		Faiblesses	Orientations/Actions
A1. Qualité des espaces naturels A2. Zones boisées importantes A3. Paysages variés		F1. Contraintes liées au risque inondation et mouvement de terrain	
Opportunités		Menaces	
O1. Energies renouvelables (éolien, photovoltaïque) O2. Valorisation du patrimoine naturel par le tourisme		M1. Menace de l'urbanisation sur les terres agricoles et les milieux naturels M2. Disparition des éléments de paysages (haies, alignement d'arbres) M3. Risque de transport de matières dangereuses M4. Site BASOL de Giat Industries à Montpertuis (anciennement Manurhin)	
Objectifs du projet communal :			
3.1 PRÉSERVER LES ZONES NATURELLES (COURS D'EAU ET ESPACES BOISÉS) 3.2 ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN 3.3 MAINTENIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES 3.4 VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL (BORDS D'ALLIER, TOURISME) 3.5 LIMITER OU INTERDIRE LA CONSTRUCTIBILITÉ DES TERRAINS A DOMINANTE NATURELLE OU AGRICOLE 3.6 VEILLER À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES FUTURES CONSTRUCTIONS 3.7 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 3.8 FAVORISER LES ECO-COMPORTEMENTS (GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES DÉCHETS, ...) 3.9 TRAVAILLER SUR LA RECONVERSION DU SITE MANURHIN (DEPOLLUTION)			

CONSTATS

- Le réseau viaire de la commune est structuré autour de 2 axes de circulation importants : la RD6 classée voie de grande circulation et la RD27. Ces axes sont fréquemment utilisés ce qui génèrent une insécurité pour les piétons notamment au niveau du carrefour dans le bourg.
- 93,6% des actifs de la commune travaillent en dehors de CHARMEIL et doivent donc emprunter leur automobile sachant que le réseau de transport urbain de l'agglomération de Vichy Val d'Allier ne dessert pas la commune : 56,5% des ménages en 2009 ont au moins deux véhicules. Le ramassage scolaire permet aux collégiens et lycéens de rejoindre leur lieu d'études. Un car de transport interurbain entre Vichy et Montluçon dessert la commune 2 à 3 fois par jour.
- La commune est concernée par le projet de contournement Nord-Ouest de l'agglomération vichyssoise : cette voie de communication devrait traverser la commune à l'Ouest mais le tracé n'est pas encore défini. Le barreau autoroutier devrait démarrer aux portes de la commune, celui-ci commençant sur le territoire de la commune voisine d'Espinasse-Vozelle.
- Les déplacements doux sont à travailler en particulier les voies cyclables et les aires de covoiturage.

Axes de développement		Les axes de développement	
Atouts	Opportunités	Facteurs clés	Le projet de développement
A1. Réseau viaire bien connecté au reste de l'agglomération	O1. Proximité future du barreau autoroutier de l'A71 O2. Contournement Nord-Ouest diminuant la circulation de la RD6 ainsi que les nuisances sonores	F1. Aucune forme de déplacement doux sur la commune F2. Pas de desserte de bus urbain F3. Déplacement uniquement par l'intermédiaire de l'automobile	- Décharger la traversée du bourg des trafics de transit avec le déplacement de la circulation sur le contournement - Desservir la commune en piste cyclable (Connecter le bourg de Charmeil au centre de l'agglomération notamment le long de la RD6) - Aménager des déplacements doux au sein de la commune : créer des trottoirs ainsi que des pistes cyclables afin de connecter les lotissements avec les équipements (école, équipements sportifs, zone commerciale) - Développer les cheminements piétonniers en bord d'Allier
Objectifs du projet communautaire 4.1 REQUALIFIER ET SECURISER LA TRAVERSEE DU BOURG 4.2 FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX (PIETONS ET CYCLES) NOTAMMENT EN CŒUR DE VILLAGE 4.3 FAVORISER LE COVOITURAGE 4.4 CONNECTER LA COMMUNE AU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF DE L'AGGLOMERATION VICHYSOISE (MOBIVAL)			

Annexes

Les documents

supports

Thème 1:

Economie

Commerces, services, artisanat, industrie, tourisme, agriculture, emplois, chômage

Thème 2:

Aménagement, Environnement, Déplacements

Liaisons et desserte de la commune, infrastructures de transport, NTIC, espaces naturels et boisés, paysages, patrimoine, urbanisme, consommation d'espaces, ressources en eau, réseaux

critères environnementaux

— Ressources du territoire :

- Réservoirs de biodiversité
- Ressources en eau
- Matériaux
- Espaces agricoles
- Les grands espaces naturels
- Les entités paysagères
- La qualité des eaux

Déplacements

- ☐ Infrastructures routières
- Transports collectifs
- Modes doux, 2 roues et piétons
- ☐ Aéroport

Assainissement

- Eaux usées
- Eaux pluviales
- EAUX SOUTERRAINES

Risques naturels ou technologiques

Trafics / déplacements

Ris
que
d'in
ond
atio
n

Ris
que
s
tec
hno
logi
que
s

TMJA 2012 TV

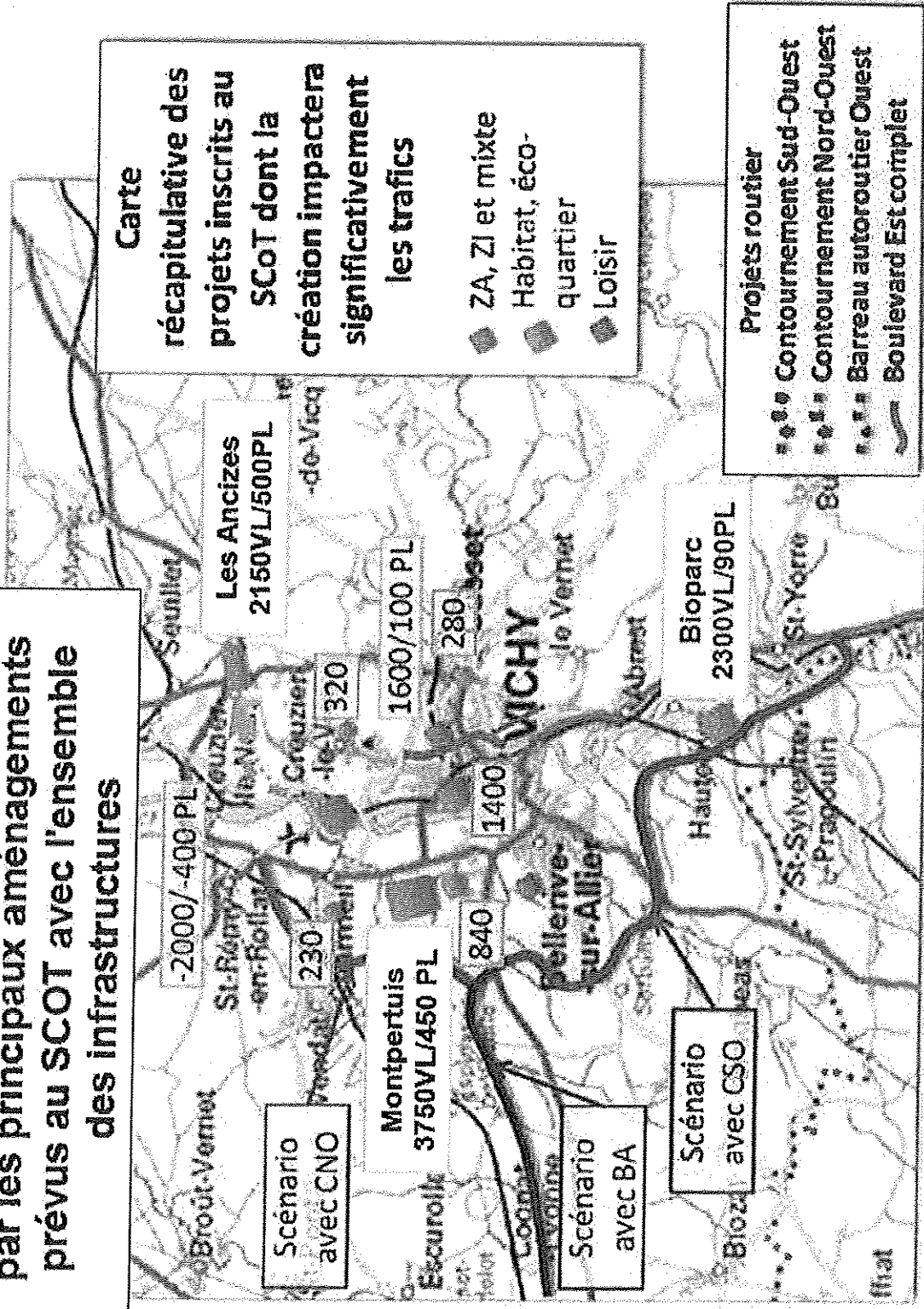
Valeur du TMJA TV 2012

- > 25 000
- 15 000 – 25 000
- 10 000 – 15 000
- 5 000 – 10 000
- 2 000 – 5 000
- < 2 000



Traffics / déplacements

Hypothèses de trafics 2032 générés par les principaux aménagements prévus au SCOT avec l'ensemble des infrastructures



Milieu Physique – principaux thèmes étudiés

- ☐ Topographie
- ☐ Contexte climatique
- ☐ Géologie
- ☐ Eaux superficielles et souterraines

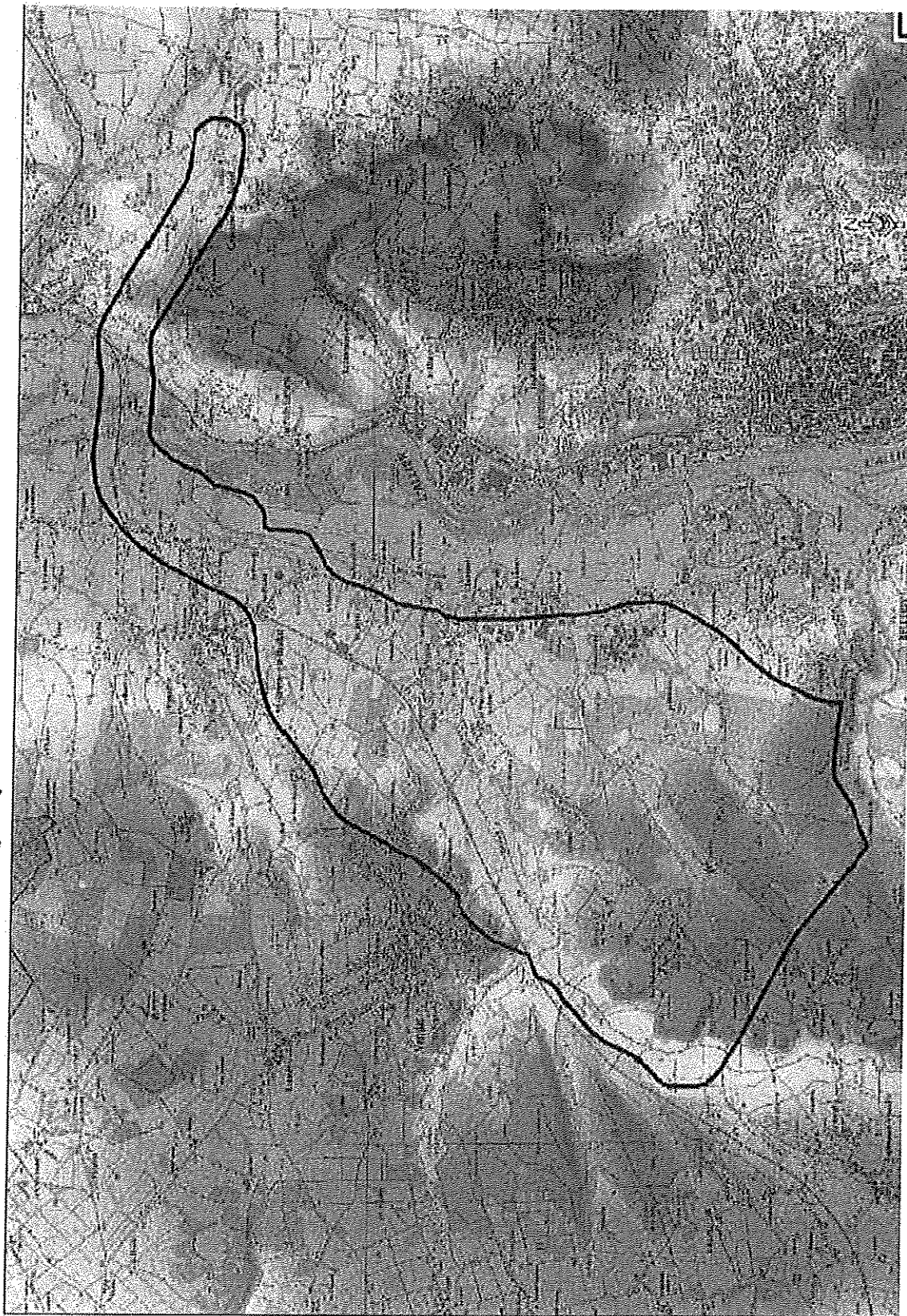
Milieu Physique – Contexte climatique

- ☐ températures/climat
- ☐ Les vents

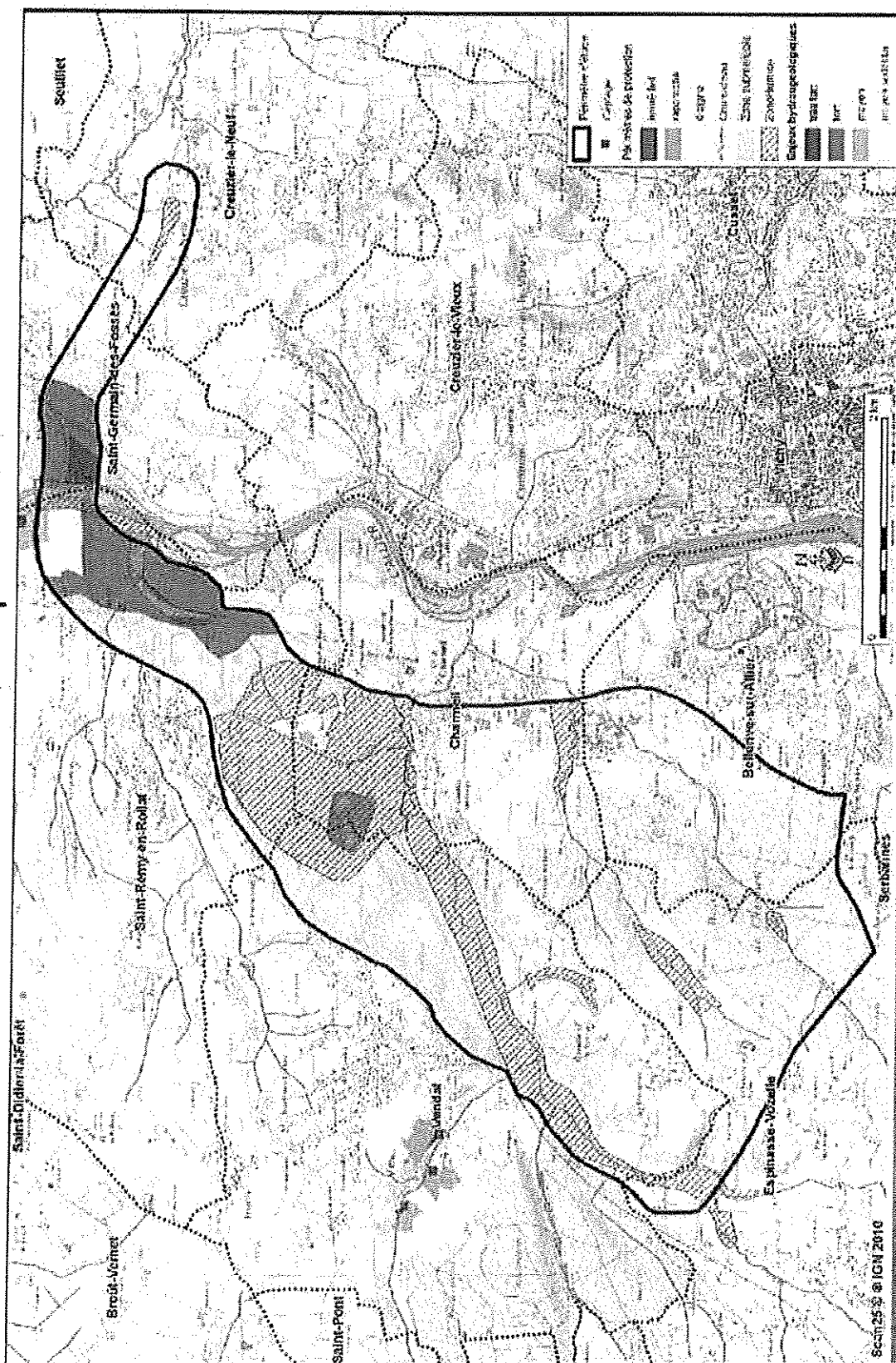
Milieu Physique – Géologie

- ☐ plateau à dépôts fluvio-lacustres plio-quaternaire de sables et argiles du Bourbonnais en
- ☐ Présence d'instabilités superficielles

■ Milieu Physique – Topographie

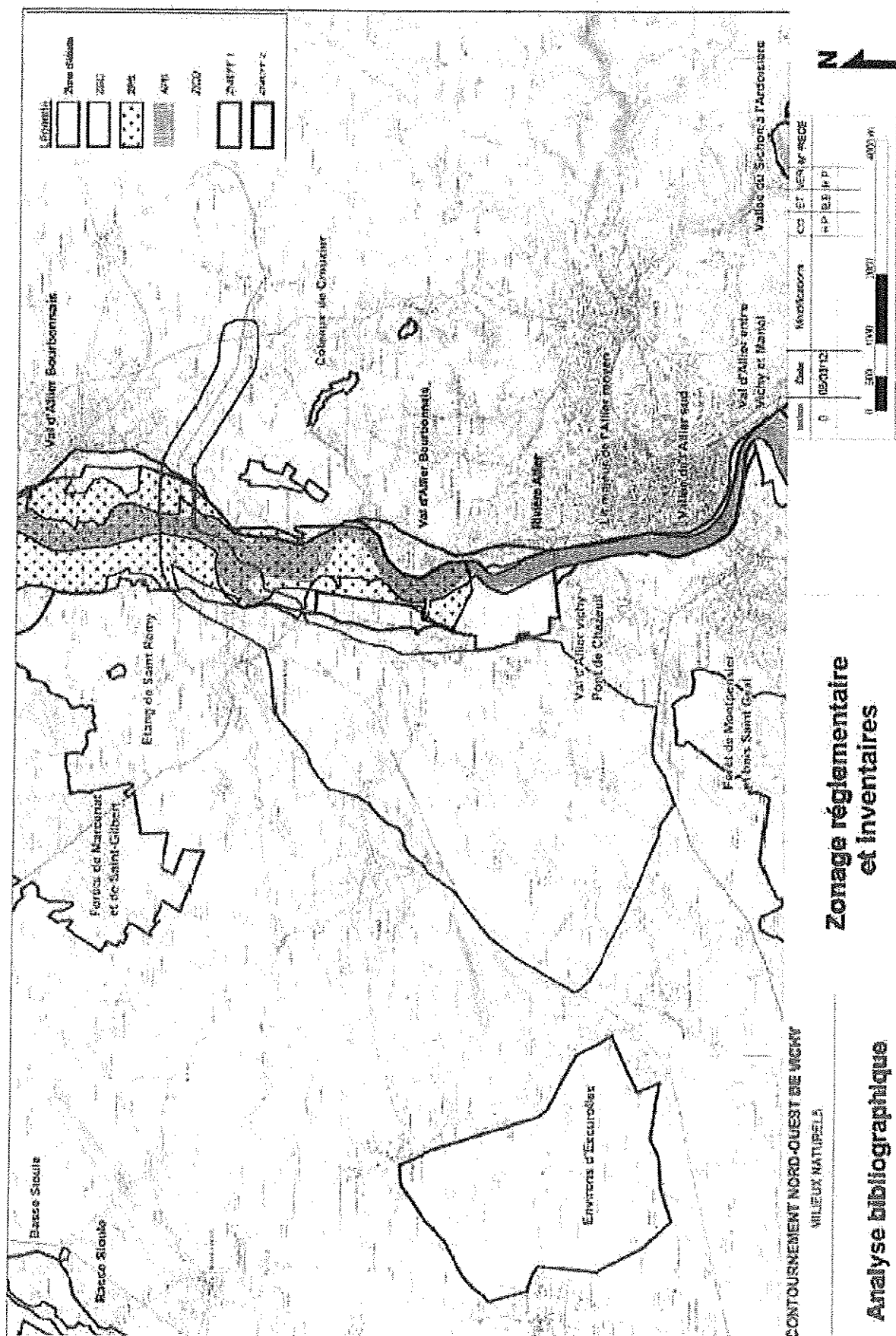


Milieu Physique – Eaux souterraines et superficielles



城





Habitats naturels :

- Zones humides : Allier, Boire des Carrés, milieux annexes du Béron,
- Pelouses et prairies naturelles : en mosaïque dans le secteur de la Boire des Carrés
- Fourrés mésophiles et haies : répartis sur le périmètre, notamment zone des coteaux est du Béron,
- Cultures et prairies améliorées : représentent la plus grande surface
- Boisement mésophile : Bois de Charmeil, Bois Perret grande variété dominés par chêne pédonculé et chêne sessile
- Boisement hygrophile : ripisylve Allier et Béron essentiellement

[illegible]

ಕರ್ನಾಟಕ ರಾಜ್ಯ

- [illegible]

Contournement Nord Ouest de VICHY
Inventaires faune flore habitats

LES HABITATS (Corine biotope)

		Department of Justice Federal Bureau of Investigation	
1. Name of Person or Organization [Redacted]		2. Address [Redacted]	
3. Date of Birth [Redacted]		4. Date of Death [Redacted]	
5. Date of Birth [Redacted]		6. Date of Death [Redacted]	
7. Date of Birth [Redacted]		8. Date of Death [Redacted]	
9. Date of Birth [Redacted]		10. Date of Death [Redacted]	
11. Date of Birth [Redacted]		12. Date of Death [Redacted]	
13. Date of Birth [Redacted]		14. Date of Death [Redacted]	
15. Date of Birth [Redacted]		16. Date of Death [Redacted]	
17. Date of Birth [Redacted]		18. Date of Death [Redacted]	
19. Date of Birth [Redacted]		20. Date of Death [Redacted]	
21. Date of Birth [Redacted]		22. Date of Death [Redacted]	
23. Date of Birth [Redacted]		24. Date of Death [Redacted]	
25. Date of Birth [Redacted]		26. Date of Death [Redacted]	
27. Date of Birth [Redacted]		28. Date of Death [Redacted]	
29. Date of Birth [Redacted]		30. Date of Death [Redacted]	
31. Date of Birth [Redacted]		32. Date of Death [Redacted]	
33. Date of Birth [Redacted]		34. Date of Death [Redacted]	
35. Date of Birth [Redacted]		36. Date of Death [Redacted]	
37. Date of Birth [Redacted]		38. Date of Death [Redacted]	
39. Date of Birth [Redacted]		40. Date of Death [Redacted]	
41. Date of Birth [Redacted]		42. Date of Death [Redacted]	
43. Date of Birth [Redacted]		44. Date of Death [Redacted]	
45. Date of Birth [Redacted]		46. Date of Death [Redacted]	
47. Date of Birth [Redacted]		48. Date of Death [Redacted]	
49. Date of Birth [Redacted]		50. Date of Death [Redacted]	
51. Date of Birth [Redacted]		52. Date of Death [Redacted]	
53. Date of Birth [Redacted]		54. Date of Death [Redacted]	
55. Date of Birth [Redacted]		56. Date of Death [Redacted]	
57. Date of Birth [Redacted]		58. Date of Death [Redacted]	
59. Date of Birth [Redacted]		60. Date of Death [Redacted]	
61. Date of Birth [Redacted]		62. Date of Death [Redacted]	
63. Date of Birth [Redacted]		64. Date of Death [Redacted]	
65. Date of Birth [Redacted]		66. Date of Death [Redacted]	
67. Date of Birth [Redacted]		68. Date of Death [Redacted]	
69. Date of Birth [Redacted]		70. Date of Death [Redacted]	
71. Date of Birth [Redacted]		72. Date of Death [Redacted]	
73. Date of Birth [Redacted]		74. Date of Death [Redacted]	
75. Date of Birth [Redacted]		76. Date of Death [Redacted]	
77. Date of Birth [Redacted]		78. Date of Death [Redacted]	
79. Date of Birth [Redacted]		80. Date of Death [Redacted]	
81. Date of Birth [Redacted]		82. Date of Death [Redacted]	
83. Date of Birth [Redacted]		84. Date of Death [Redacted]	
85. Date of Birth [Redacted]		86. Date of Death [Redacted]	
87. Date of Birth [Redacted]		88. Date of Death [Redacted]	
89. Date of Birth [Redacted]		90. Date of Death [Redacted]	
91. Date of Birth [Redacted]		92. Date of Death [Redacted]	
93. Date of Birth [Redacted]		94. Date of Death [Redacted]	
95. Date of Birth [Redacted]		96. Date of Death [Redacted]	
97. Date of Birth [Redacted]		98. Date of Death [Redacted]	
99. Date of Birth [Redacted]		100. Date of Death [Redacted]	

SIDING

Zones boisées : **Pics épeiche, épeichette, noir, vert ainsi que pic mar avec plusieurs cantons dans le Bois de Charmeil, et cortège diversifié**

Zones prairiales et bocages : **alouette lulu, bruant zizi et nombreux cantons de pie-grièche écorcheur**

Zones humides,
ENS de la Boire des Carrés, **cortège d'hivernants (sarcelle d'hiver, bruant des roseaux), de nicheurs (sarcelle d'été, héron bihoreau, chevalier guignette) ou de passage (aigrette garzette, hirondelle des rivages, sterne pierregarin).**

Béron (héron bihoreau) et étangs du Bois de Charmeil et de Bois Perret(**héron cendré**),

7 espèces de reptiles dont la cistude d'Europe, la coronelle lisse et la couleuvre à collier sur la Boire des Carrés,

10 espèces d'amphibiens sur l'étang du Bois de Charmeil et le réseau de fossés agricoles au nord de Bois Perret .

- **crapaud sonneur à ventre jaune avec 3 méta-populations (Charmeil, sud Bois de la Goutte de Plaix, Nord du Bois Perret),**
- **Rainette arboricole et crapaud calamite au nord de Bois Perret,**

- Grenouilles rieuse, agile et rousse sur tout le périmètre,
 - Crapaud commun et salamandre en dense population sur le Bois de Charmeil,
 - Triton palmé dans le Bois de Charmeil et à proximité de Bois Perret
- Mammifères semi-aquatiques : Loutre et castor présents sur l'Allier et sur le Béron en aval du hameau du Breuil,
- Présence ténue de la loutre sur le Mourgon (rive droite Allier)**

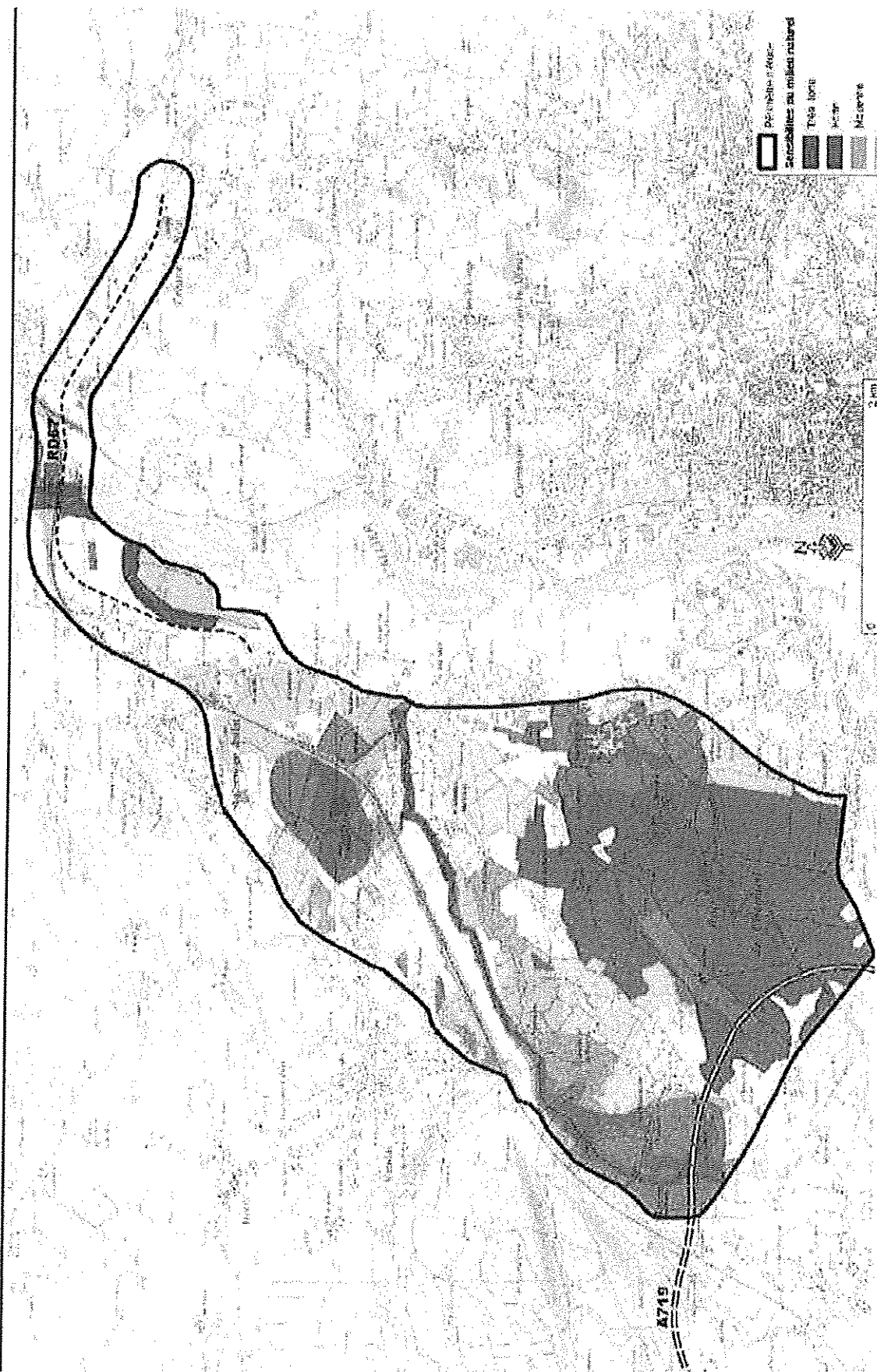
Chiroptères : 13 espèces / groupes d'espèces dont la barbastelle, le grand/petit murin, le murin de Bechstein, le murin à oreilles échancrées,

- grande diversité au niveau du Bois de Charmeil, de Bois Perret ainsi que le long du Béron dont la ripisylve est identifiée comme route de vol
- Activité importante à proximité de l'Allier avec des gîtes au niveau des ouvrages de franchissement (RD67 et voie ferrée)

[illegible][illegible]



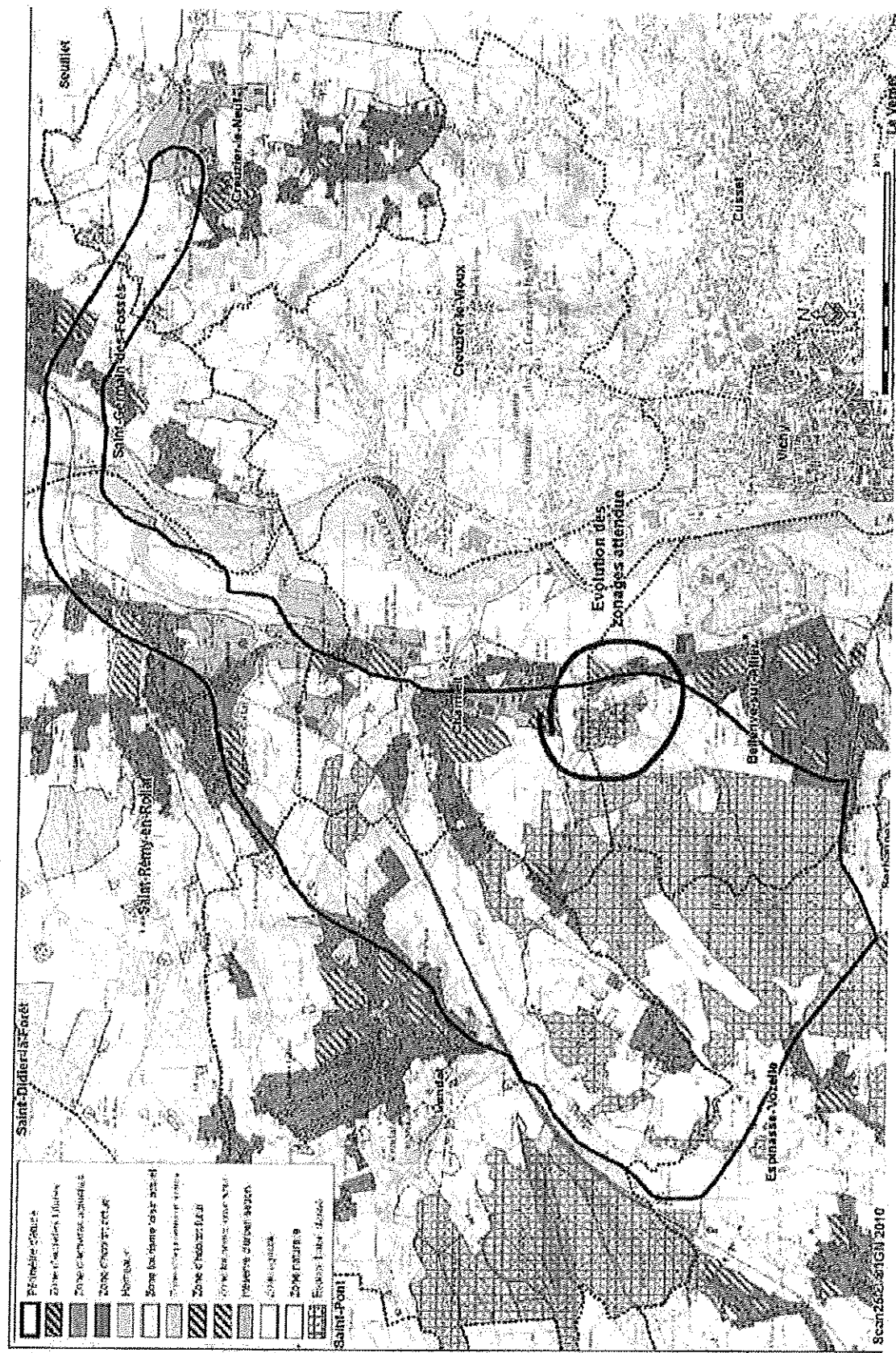
Synthèse - sensibilités milieu naturel



Milieu Humain – principaux thèmes étudiés

- ☐ Urbanisation
- ☐ Équipements, infrastructures, servitudes ...
- ☐ Air et santé
- ☐ Ambiances sonores
- ☐ Agriculture
- ☐ Paysage
- ☐ Patrimoine et Archéologie
- ☐ Risques

Milieu Humain – Urbanisation



Scans 2010

Thème 3:

Vie locale, vie sociale

Démographie, parc de logements, vie associative, culture locale, équipements, services aux habitants

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	306	363	562	564	609	723
Densité moyenne (hab/km ²)	41,4	49,1	75,9	76,2	82,3	97,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

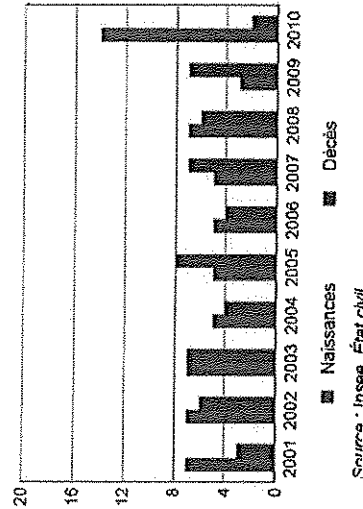
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	+2,5	+6,4	+0,0	+0,9	+1,7
- due au solde naturel en %	-0,1	-0,1	+0,3	+0,0	+0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+2,6	+6,5	-0,3	+0,9	+1,6
Taux de natalité en ‰	10,0	7,4	8,4	7,8	9,6
Taux de mortalité en ‰	11,3	8,7	5,1	8,0	8,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

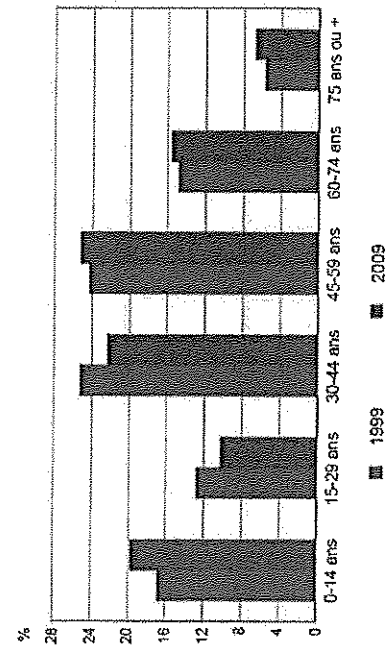
POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	363	100,0	360	100,0
0 à 14 ans	71	19,6	72	19,9
15 à 29 ans	40	11,0	34	9,4
30 à 44 ans	79	21,8	83	23,0
45 à 59 ans	88	24,2	95	26,3
60 à 74 ans	58	16,0	55	15,2
75 à 89 ans	27	7,4	20	5,5
90 ans ou plus	0	0,0	2	0,6
0 à 19 ans	93	25,6	84	23,3
20 à 64 ans	209	57,6	226	62,6
65 ans ou plus	61	16,8	51	14,1

POP G1 - Naissances et décès

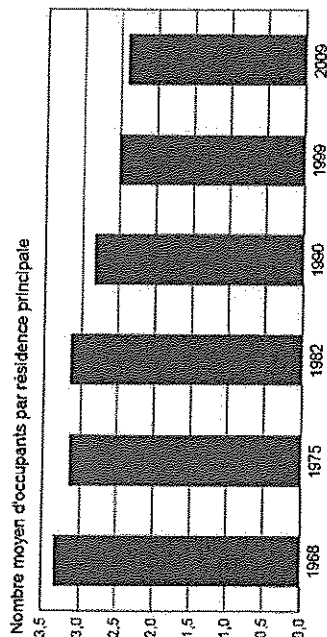


POP G2 - Population par grande tranche d'âge



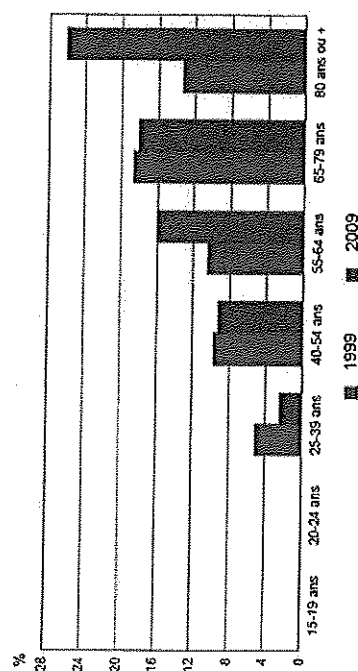
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T5 - Emploi et activité

	2009	1999
Nombre d'emplois dans la zone	1 119	910
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	307	281
Indicateur de concentration d'emploi	365,1	323,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,1	59,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2009	%	1999	%
Ensemble	1 119	100,0	910	100,0
Salarisés	1 058	94,5	870	95,6
dont femmes	360	32,2	244	26,8
dont temps partiel	103	9,2	60	6,6
Non salariés	62	5,5	40	4,4
dont femmes	20	1,7	13	1,4
dont temps partiel	9	0,8	3	0,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

DEFM T1 - Catégories de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois selon le sexe et l'âge

	Demandeurs de catégorie ABC						Demandeurs de catégorie A			
	Au 31 décembre 2011			Evolution 2010-2011 en %			Au 31 décembre 2011			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	43	100,0	18	25	26,5	38,5	19,0	19	8	11
15 à 24 ans	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
25 à 49 ans	33	76,7	12	21	17,9	33,3	10,5	12	c	c
50 ans ou plus	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Chômeurs de longue durée	27	100,0	11	16	28,6	c	c	///	///	///
15 à 24 ans	c	c	c	c	c	c	c	///	///	///
25 à 49 ans	21	77,8	7	14	16,7	c	c	///	///	///
50 ans ou plus	c	c	c	c	c	c	c	///	///	///



Charnell (03050 - Commune)

Chiffres clés

Logement

Mise à jour le 28 juin 2012

Géographie au 01/01/2011

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	103	119	184	225	250	311
Résidences principales	92	116	164	197	239	294
Résidences secondaires et logements occasionnels	9	3	13	15	2	5
Logements vacants	2	0	7	13	9	12

Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP 1999 et RP 2009 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	311	100,0	250	100,0
Résidences principales	294	94,5	239	95,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	1,6	2	0,8

Q. 1 207 2009

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	1999	%
Ensemble	294	100,0	239	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	6	2,0	6	2,5
3 pièces	41	13,9	45	18,8
4 pièces	109	37,1	84	35,1
5 pièces ou plus	138	46,9	104	43,5

Sources : Insee, RP 1999 et RP 2009 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,6	4,5
- maison	4,7	4,5
- appartement	3,7	4,0

Sources : Insee, RP 1999 et RP 2009 exploitations principales.



Charmeil (03060 - Commune)

Chiffres clés

Logement

Mise à jour le 28 juin 2012

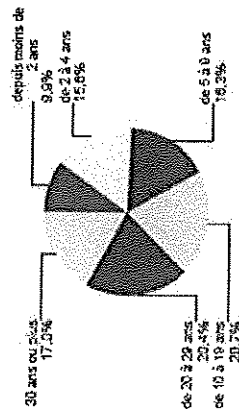
LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2009

Geographie au 01/01/2011

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen par personne
Ensemble	294	100,0	709	4,6	1,9
Depuis moins de 2 ans	29	9,9	66	4,2	1,8
De 2 à 4 ans	46	15,6	126	4,6	1,7
De 5 à 9 ans	48	16,3	145	4,7	1,5
10 ans ou plus	171	58,2	371	4,7	2,2

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009	Ancienneté moyenne d'emménagement en années(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	294	100,0	709	100,0
Propriétaire	232	78,9	536	207
Locataire	58	19,7	166	26
dont d'un logement HLM loué vide	30	10,2	100	5
Logé gratuitement	4	1,4	7	9

Sources : Insee, RP-1999 et RP2009 exploitations principales.

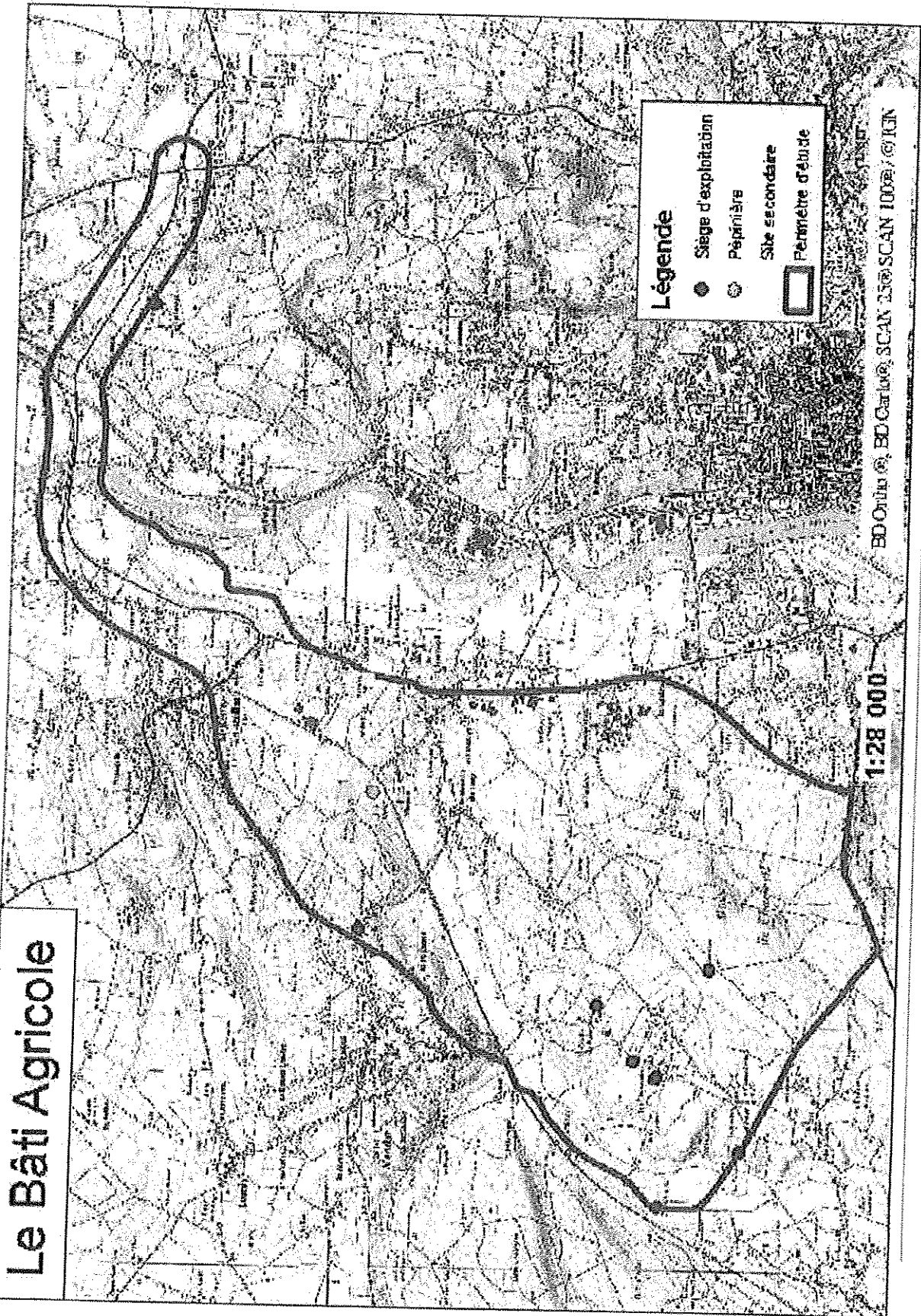
LOG T8M - Confort des résidences principales

	2009	%	1999	%
Ensemble	294	100,0	239	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	293	99,7	229	95,8
Chauffage central collectif	3	1,0	7	2,9
Chauffage central individuel	169	57,5	115	48,1
Chauffage individuel "tout électrique"	46	15,6	46	19,2

Le contexte agricole local

- ☐ Peu d'exploitations et des exploitants double-actifs.
- ☐ Un contexte foncier fragile : morcellement important (4ha/lot), mitage des constructions, espace agricole marqué par des coupures physiques (voie ferrée, bois, ruisseau).
- ☐ Des sols de potentiel agronomique globalement médiocre à moyen.
- ☐ Une prédominance des systèmes de polyculture-élevage, d'où une alternance des cultures et des prairies.
- ☐ Aucune type maraîchage, arboriculture, viticulture, céréales en contrat qualité...).
- ☐ Quelques parcelles en agriculture biologique.

Le Bâti Agricole



Sensibilité environnementale du secteur : des engagements agri- environnementaux, souscrits par les agriculteurs.

